

Conseil municipal du 4 novembre 2019

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saguenay tenue à la salle du conseil de l'arrondissement de Chicoutimi, 201, rue Racine Est, le 4 novembre 2019 à 19h00.

PRÉSENTS : Mme Josée Néron, mairesse ainsi que tous les autres membres du conseil.

ÉGALEMENT

PRÉSENTS : M. Jean-François Boivin, directeur général et Mme Caroline Dion, greffière.

À 19 h 00, Madame la Mairesse préside et, après avoir constaté le quorum, déclare la séance ouverte.

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2. PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LES SUJETS À L'ORDRE DU JOUR

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

3.1 Séance ordinaire du conseil municipal du 7 octobre 2019

3.2 Séance extraordinaire du conseil municipal du 25 octobre 2019

4. COMMISSIONS PERMANENTES

4.1 Commission des finances – Rapport de la réunion du 24 septembre 2019

4.2 Commission des finances – Rapport de la réunion du 1^{er} octobre 2019

4.3 Commission de la sécurité publique – Rapport de la réunion du 2 octobre 2019

4.4 Commission du développement durable et de l'environnement – Rapport de la réunion du 12 septembre 2019

4.5 Commission du développement durable et de l'environnement – Rapport de la réunion du 10 octobre 2019

4.6 Commission des arts, de la culture et du patrimoine – Rapport de la réunion du 4 octobre 2019

4.7 Commission des sports et du plein air – Rapport de la réunion du 16 octobre 2019

4.8 Commission de l'aménagement du territoire, du génie et de l'urbanisme – Procès-verbal du 22 octobre 2019

4.9 Comité consultatif d'urbanisme – Procès-verbal du 23 octobre 2019

5. AVIS DE MOTION

5.1 Projet de règlement ayant pour objet de modifier le règlement de zonage numéro VS-R-2012-3 de la Ville de Saguenay pour modifier une disposition réglementaire (reconnaissance d'usage, de bâtiments et constructions non conformes) (ARS-1254)

5.1.1 Avis de motion

5.1.2 Adoption du 1^{er} projet de règlement

Conseil municipal du 4 novembre 2019

- 5.2** Projet de règlement ayant pour objet de modifier le règlement portant sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble numéro VS-R-2012-9 de la Ville de Saguenay pour modifier une disposition réglementaire (régularisation d'un usage ou d'un bâtiment principal) (ARS-1255)
- 5.2.1 Avis de motion
5.2.2 Adoption du 1^{er} projet de règlement
- 5.3** Projet de règlement ayant pour objet de modifier le règlement numéro VS-R-2017-98 concernant l'adoption du programme rénovation Québec-Saguenay
- 5.4** Projet de règlement concernant l'adoption d'un programme d'aide financière à la rénovation résidentielle, la restauration patrimoniale et la revitalisation commerciale de Saguenay (20254-04-004-007)
- 5.5** Projet de règlement ayant pour objet de modifier le règlement numéro VS-2003-22 interdisant le virage à droite aux feux rouges à certaines intersections sur le territoire de la Ville de Saguenay
- 5.6** Projet de règlement ayant pour objet de modifier le règlement numéro VS-R-2014-53 concernant les limites de vitesse sur le territoire de la Ville de Saguenay
- 5.7** Projet de règlement sur la discipline des policiers de la Ville de Saguenay et abrogeant le règlement numéro VS-R-2015-119
- 5.8** Projet de règlement modifiant le règlement numéro VS-R-2017-102 ayant pour objet d'adopter un régime complémentaire de retraite des cols bleus, cols blancs et cadres de la Ville de Saguenay
- 5.9** Projet de règlement modifiant le règlement num.ro VS-R-2017-103 ayant pour objet d'adopter un régime complémentaire de retraite des pompiers et des policiers de la Ville de Saguenay
- 5.10** Projet de règlement ayant pour objet de modifier le règlement numéro VS-R-2014-54 fixant la tarification générale sur l'ensemble du territoire de la Ville de Saguenay et abrogeant tous règlements ou toutes dispositions de règlements antérieurs incompatibles
- 5.11** Projet de règlement ayant pour objet de modifier le règlement numéro VS-R-2016-56 portant sur la construction, l'utilisation et l'entretien des branchements de service et des réseaux d'égouts et d'aqueduc et abrogeant tous règlements ou toutes dispositions de règlements antérieurs incompatibles
- 5.12** Projet de règlement ayant pour objet d'imposer une cotisation aux membres de la Société de développement commercial de Zone Talbot
- 5.13** Projet de règlement ayant pour objet de décréter des travaux de réfection d'aqueduc, d'égout, de conduits souterrains, de pavage, de chaînes de rue, de trottoirs, d'éclairage et de signalisation routière et d'approprier les deniers à cette fin en vertu d'un emprunt au montant de 5 200 000 \$

Conseil municipal du 4 novembre 2019

6. ADOPTION DE RÈGLEMENT

- 6.1** Règlement numéro VS-RU-2019-119 ayant pour objet de modifier le règlement du plan d'urbanisme numéro VS-R-2012-2 de la Ville de Saguenay (ARP-175 et ARP-176)
 - 6.1.1 Consultation publique
 - 6.1.2 Adoption de règlement

- 6.2** Règlement numéro VS-RU-2019-120 ayant pour objet de modifier le règlement de zonage numéro VS-R-2012-3 de la Ville de Saguenay pour assurer la concordance avec le plan d'urbanisme (zone 70510, rue Deschênes à Jonquière (ARS-1240), zone 65020, boulevard Talbot à Chicoutimi) (ARS-1241)
 - 6.2.1 Consultation publique
 - 6.2.2 Adoption de règlement

- 6.3** Projet de règlement ayant pour objet de modifier le règlement de zonage numéro VS-R-2012-3 de la Ville de Saguenay pour apporter des corrections à certaines exigences réglementaires – Résidences de tourisme (ARS-1244)
 - 6.3.1 Consultation publique
 - 6.3.2 Adoption 2^e projet de règlement

- 6.4** Projet de règlement ayant pour objet de modifier le règlement portant sur les usages conditionnels numéro VS-RU-2012-77 de la Ville de Saguenay pour apporter une correction à certaines exigences réglementaires - Résidences de tourisme (ARS-1245)
 - 6.4.1 Consultation publique
 - 6.4.2 Adoption 2^e projet de règlement

- 6.5** Règlement numéro VS-RU-2019-121 ayant pour objet de modifier le règlement de zonage numéro VS-R-2012-3 de la Ville de Saguenay (zones 10640 et 10680, proximité de la rue Delisle entre les rues Tremblay et des Vinaigriers, Shipshaw) (ARS-1239)

- 6.6** Règlement numéro VS-R-2019-122 ayant pour objet de modifier le règlement numéro VS-R-2006-44 relatif à la circulation et à la sécurité publique

- 6.7** Règlement numéro VS-R-2019-123 modifiant le règlement numéro VS-R-2015-132 concernant la prévention des incendies de la Ville de Saguenay

- 6.8** Règlement numéro VS-R-2019-124 ayant pour objet de modifier le règlement numéro VS-R-2014-54 fixant la tarification générale sur l'ensemble du territoire de la Ville de Saguenay et abrogeant tous règlements ou toutes dispositions de règlements antérieurs incompatibles

7. AFFAIRES GÉNÉRALES

- 7.1** Plan Stratégique Ville de Saguenay - Adoption
- 7.2** Dépôt des états comparatifs – Reddition de comptes au 31 août 2019
- 7.3** Travaux de réfection du Pavillon de l'Agriculture dans l'arrondissement de Chicoutimi – Orientation

Conseil municipal du 4 novembre 2019

- 7.4** Reprise de la gestion et de l'exploitation du service de location d'équipement de ski du centre de ski Mont-Fortin - Orientation
- 7.5** Quote-part additionnelle à la Société de Transport du Saguenay
- 7.6** Administration portuaire de Saguenay – Convention de gestion, d'opération, d'exploitation et d'entretien du quai d'accueil des navires de croisières;
- 7.7** Politiques :
 - 7.7.1 Politique sur la non-violence en milieu de travail
 - 7.7.2 Politique de soutien et de remboursement des frais de participation engagés par des employés participant à des activités sportives à caractère caritatif
 - 7.7.3 Politique concernant la prévention et la gestion des substances psychotropes, de l'alcool, des drogues et des médicaments en milieu de travail
- 7.8** Programme d'aide financière au développement des transports actifs dans les périmètres urbains (TAPU) – Autorisation à déposer des demandes d'aide financière
- 7.9** Renouvellement FIMEAU, Volet 2.1 – Renouvellement de conduite / Autorisation à déposer une demande d'aide financière
- 7.10** Saguenay Ville étudiante – Approbation du plan d'action
- 7.11** Nominations :
 - 7.11.1 Promotion Saguenay – Nomination conseil d'administration
 - 7.11.2 Comité de retraite
- 7.12** Décret de travaux – Règlements d'emprunt :
 - 7.12.1 Règlement VS-R-2018-153 – Modification de la résolution
- 7.13** Demandes d'autorisation à la CPTAQ – Zone agricole permanente :
 - 7.13.1 Gazon Savard Inc.
- 7.14** Liste des contrats comportant une dépense – Dépôt
 - 7.14.1 Liste des contrats comportant une dépense de plus de 25 000 \$ conclus au cours du mois de septembre 2019 – Dépôt
 - 7.14.2 Liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 2 000 \$ et conclus avec un même cocontractant depuis le début de l'exercice financier
- 7.15** Ministère des Finances – Émission d'obligations – Adjudication par délégation de pouvoir – Dépôt
- 7.16** Procès-verbal de correction :
 - 7.16.1 Règlement VS-R-2019-112
 - 7.16.2 Règlement VS-R-2017-103
- 7.17** Dépôt par la greffière des certificats du greffier et des procès-verbaux des registres de consultation sur le règlement VS-R-2019-116 et la résolution VS-CM-2019-443

Conseil municipal du 4 novembre 2019

8. PROCHAINE SÉANCE DU CONSEIL

La prochaine séance ordinaire du conseil municipal aura lieu le 2 décembre 2019 dans la salle du conseil de l'arrondissement de La Baie, 300, boulevard Grande-Baie Nord, à 19h.

9. PÉRIODE D'INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL

10. PÉRIODE DE QUESTIONS

11. LEVÉE DE LA SÉANCE

AVIS DE CONVOCATION

La greffière dépose devant le conseil un certificat établi par M. Jean-Marc Claveau, huissier, qui atteste que les documents ont été remis à tous les membres du conseil le 31 octobre 2019.

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

VS-CM-2019-472

Proposé par Julie Dufour
Appuyé par Martin Harvey

QUE le conseil municipal de la Ville de Saguenay adopte l'ordre du jour de la présente séance avec la modification suivante :

Retirer :

7.4 Reprise de la gestion et de l'exploitation du service de location d'équipement de ski du centre de ski Mont-Fortin – Orientation

Adoptée à l'unanimité.

2. PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LES SUJETS À L'ORDRE DU JOUR;

Une période de questions a été tenue.

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

3.1 SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 OCTOBRE 2019

VS-CM-2019-473

Proposé par Michel Tremblay
Appuyé par Carl Dufour

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 7 octobre 2019 dont une copie conforme a été signifiée à tous les membres du conseil, dans les délais prévus par la Loi, soit par la présente adopté et ratifié à toutes fins que de droit.

Adoptée à l'unanimité.

**3.2 SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU
25 OCTOBRE 2019**

VS-CM-2019-474

Proposé par Michel Tremblay
Appuyé par Carl Dufour

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 25 octobre 2019 dont une copie conforme a été signifiée à tous les membres du conseil, dans les délais prévus par la Loi, soit par la présente adopté et ratifié à toutes fins que de droit.

Adoptée à l'unanimité.

4. COMMISSIONS PERMANENTES

**4.1 COMMISSION DES FINANCES – RAPPORT DE LA
RÉUNION DU 24 SEPTEMBRE 2019**

VS-CM-2019-475

Proposé par Kevin Armstrong
Appuyé par Éric Simard

QUE ce conseil ratifie le rapport de la réunion tenue le 24 septembre 2019 par la Commission des finances de la Ville de Saguenay.

Adoptée à l'unanimité.

**4.2 COMMISSION DES FINANCES – RAPPORT DE LA
RÉUNION DU 1^{ER} OCTOBRE 2019**

VS-CM-2019-476

Proposé par Kevin Armstrong
Appuyé par Éric Simard

QUE ce conseil ratifie le rapport de la réunion tenue le 1^{er} octobre 2019 par la Commission des finances de la Ville de Saguenay.

Adoptée à l'unanimité.

**4.3 COMMISSION DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE – RAPPORT
DE LA RÉUNION DU 2 OCTOBRE 2019**

VS-CM-2019-477

Proposé par Kevin Armstrong
Appuyé par Michel Tremblay

QUE ce conseil ratifie le rapport de la réunion tenue le 2 octobre 2019 par la Commission de la sécurité publique de la Ville de Saguenay.

Adoptée à l'unanimité.

**4.4 COMMISSION DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE
L'ENVIRONNEMENT – RAPPORT DE LA RÉUNION DU 12
SEPTEMBRE 2019**

VS-CM-2019-478

Proposé par Simon-Olivier Côté
Appuyé par Marc Bouchard

QUE ce conseil ratifie le rapport de la réunion tenue le 12 septembre 2019 par la Commission du développement durable de la Ville de Saguenay.

Adoptée à l'unanimité.

**4.5 COMMISSION DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE
L'ENVIRONNEMENT – RAPPORT DE LA RÉUNION DU 10
OCTOBRE 2019**

VS-CM-2019-479

Proposé par Simon-Olivier Côté
Appuyé par Marc Bouchard

QUE ce conseil ratifie le rapport de la réunion tenue le 10 octobre 2019 par la Commission du développement durable de la Ville de Saguenay

Adoptée à l'unanimité.

**4.6 COMMISSION DES ARTS, DE LA CULTURE ET DU
PATRIMOINE – RAPPORT DE LA RÉUNION DU 4
OCTOBRE 2019**

VS-CM-2019-480

Proposé par Brigitte Bergeron
Appuyé par Simon-Olivier Côté

QUE ce conseil ratifie le rapport de la réunion tenue le 4 octobre 2019 par la Commission des arts, de la culture et du patrimoine de la Ville de Saguenay.

Adoptée à l'unanimité.

**4.7 COMMISSION DES SPORTS ET DU PLEIN AIR – RAPPORT
DE LA RÉUNION DU 16 OCTOBRE 2019**

VS-CM-2019-481

Proposé par Michel Thiffault
Appuyé par Julie Dufour

QUE ce conseil ratifie le rapport de la réunion tenue le 16 octobre 2019 par la Commission des sports et du plein air de la Ville de Saguenay.

Adoptée à l'unanimité.

**4.8 COMMISSION DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE,
DU GÉNIE ET DE L'URBANISME – PROCÈS-VERBAL DU 22
OCTOBRE 2019**

4.8.1 MODIFICATION À L'ENTENTE CONCERNANT LA

**GESTION DES PROGRAMMES D'AMÉLIORATION
DE L'HABITAT ET D'ACCESSIBILITÉ (VS-CAGU-
2019-15)**

VS-CM-2019-482

Proposé par Simon-Olivier Côté
Appuyé par Kevin Armstrong

CONSIDÉRANT que la Société d'habitation du Québec a instauré un nouveau programme s'intitulant « *Petits établissements accessibles* » ;

CONSIDÉRANT que grâce à ce programme, la SHQ pourrait remettre un montant équivalent à 15 000 \$ en subvention pour rendre un établissement commercial accessible aux personnes handicapées ou à mobilité réduite. En plus d'améliorer l'accès aux petits commerces et aux services de proximité et favoriser le développement social et économique de la communauté ;

CONSIDÉRANT qu'il est important d'informer les commerçants de l'existence de ce nouveau programme ;

CONSIDÉRANT que la Ville de Saguenay autorise madame Jade Rousseau, directrice du Service de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme à signer le protocole d'entente entre la Ville de Saguenay et la SHQ concernant le programme « *Petits établissements accessibles* » ;

À CES CAUSES, il est résolu:

QUE la Ville de Saguenay autorise madame Jade Rousseau, directrice du Service de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme à signer, pour et au nom de la Ville de Saguenay, le protocole d'entente avec la SHQ relatif au nouveau programme « *Petits établissements accessibles* ».

Adoptée à l'unanimité.

4.8.2 MODIFICATION RÉNO-QUÉBEC (VS-CAGU-2019-16)

VS-CM-2019-483

Proposé par Simon-Olivier Côté
Appuyé par Kevin Armstrong

CONSIDÉRANT que le Règlement VS-R-2017-98 concernant le programme de rénovation Québec-Saguenay a été adopté en 2017 ;

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire d'apporter certaines précisions d'ordre technique afin d'améliorer son application et offrir un service adéquat aux citoyens;

CONSIDÉRANT que les modifications ont préalablement été acceptées par la SHQ.

CONSIDÉRANT que le sujet a été traité lors de la séance de la Commission de l'aménagement du territoire, du génie et de l'urbanisme le 22 octobre 2019 ;

À CES CAUSES, il est résolu :

QUE la Ville de Saguenay accepte la modification proposée au Règlement VS-R-2017-98 concernant le programme de rénovation Québec-Saguenay.

Adoptée à l'unanimité.

**4.8.3 PROGRAMME DE SUBVENTION – ÉTAT
D’AVANCEMENT (VS-CAGU-2019-17)**

VS-CM-2019-484

Proposé par Simon-Olivier Côté
Appuyé par Kevin Armstrong

CONSIDÉRANT que les membres de la Commission de l’aménagement du territoire, du génie et de l’urbanisme estiment opportun d’adopter un programme d’aide financière à la rénovation résidentielle, la restauration patrimoniale et la revitalisation commerciale de Saguenay;

CONSIDÉRANT que ce programme est applicable à l’ensemble du territoire de la Ville de Saguenay ;

CONSIDÉRANT que le sujet a fait l’objet de discussions lors des séances antérieures de la Commission de l’aménagement du territoire, du génie et de l’urbanisme ;

CONSIDÉRANT que la mise en application de celui-ci nécessitera la modification des règlements d’emprunt en cours et l’abrogation des autres programmes d’aide financière à la rénovation ;

À CES CAUSES, il est résolu :

QUE la Ville de Saguenay accepte les termes du programme d’aide financière à la rénovation résidentielle, la restauration patrimoniale et la revitalisation commerciale de Saguenay.

Adoptée à l'unanimité.

**4.9 COMITÉ CONSULTATIF D’URBANISME – PROCÈS-
VERBAL DU 23 OCTOBRE 2019**

**4.9.1 AMENDEMENT - COIFFURE LIONEL INC.
(FRANÇOIS LAJOIE) – 978, RUE BÉGIN,
CHICOUTIMI – ARS-1252 (ID-13969) (VS-CCU-2019-
41)**

VS-CM-2019-485

Proposé par Simon-Olivier Côté
Appuyé par Raynald Simard

CONSIDÉRANT que Monsieur François Lajoie et Madame Marie-Josée Cimon, 990, rue Bégin, Chicoutimi, G7H 5X2 sollicitent une modification au plan d’urbanisme afin d’autoriser dans la zone 64600 l’ajout des classes d’usages suivantes :

- C1B commerce de détail;
- C2D Commerce de restauration;
- S1 Services administratifs, financiers et immobiliers;
- S2 Services personnels
- S3 Services professionnels et sociaux;
- S4 Services particuliers
- P2B Établissements d’enseignement;
- P2D Établissements culturels, sportifs et communautaires.

CONSIDÉRANT que la demande consiste à augmenter les possibilités de

Conseil municipal du 4 novembre 2019

location d'espace et d'utilisation du bâtiment situé au 978, rue Bégin, Chicoutimi;

CONSIDÉRANT qu'actuellement dans la zone 64600 la classe d'usage C1A Commerces et services de proximité et les résidences multifamiliales sont autorisées;

CONSIDÉRANT que la propriété est située dans une affectation commerces et services au plan d'urbanisme avec comme orientation de « consolider la concentration commerciale et de services actuels »;

CONSIDÉRANT que le plan d'affectation permet plusieurs classes d'usages commerciales et de services;

Commerciale

- Commerce et services de proximité;
- Commerce de détail général;
- Divertissement commercial;
- Divertissement commercial avec lieu de rassemblement;
- Commerce de restauration;
- Centre de distribution au détail de produits pétroliers et de carburant.

Services

- Services personnels;
- Services particuliers
- Services éducatifs à but lucratif;
- Atelier de métiers spécialisés.

CONSIDÉRANT que la planification favorise les classes d'usage S1 Services administratifs, financiers et immobiliers et S3 « services professionnels et sociaux » dans les centres-villes;

CONSIDÉRANT que la planification a comme orientation de reconnaître et développer les centres-villes comme les pôles régionaux de services;

CONSIDÉRANT qu'il importe de contrôler l'éparpillement des activités professionnelles et d'assurer un dynamisme des principaux secteurs commerciaux et de services;

CONSIDÉRANT que permettre les services professionnels et sociaux et les services administratifs, financiers et immobiliers modifieraient les vocations prévues pour l'ensemble de la structure commerciale de la ville;

CONSIDÉRANT que les établissements d'enseignement et les établissements culturels sportifs et communautaires sont associés aux usages publics;

CONSIDÉRANT qu'à l'exception des services professionnels et sociaux, des services administratifs, financiers et immobiliers, les établissements d'enseignement et les établissements culturels, sportifs et communautaires, l'ensemble des usages demandés pourraient être autorisés dans le règlement de zonage puisqu'ils sont conformes au plan d'urbanisme.

À CES CAUSES, il est résolu :

QUE la Ville de Saguenay refuse la demande de Monsieur François Lajoie et de Madame Marie-Josée Cimon, 990, rue Bégin, Chicoutimi, G7H 5X2 qui sollicitent une modification au plan d'urbanisme afin de permettre dans une affectation commerciale et de services situés sur la rue Bégin l'ajout des classes d'usage suivants :

- S1 Services administratifs, financiers et immobiliers;
- S3 Services professionnels et sociaux;
- P2B Établissements d'enseignement;
- P2D Établissements culturels, sportifs et communautaires.

Conseil municipal du 4 novembre 2019

ET QUE le conseil d'arrondissement de Chicoutimi évaluera la demande concernant les activités commerciales et de services qui pourraient être autorisées dans la zone 64600 :

Commerciale

- Commerce et services de proximité;
- Commerce de détail général;
- Divertissement commercial;
- Divertissement commercial avec lieu de rassemblement;
- Commerce de restauration;
- Centre de distribution au détail de produits pétroliers et de carburant.

Service :

- Services personnels;
- Services particuliers;
- Services éducatifs à but lucratif;
- Atelier de métiers spécialisés.

Adoptée à l'unanimité.

5. AVIS DE MOTION ET ADOPTION 1^{ER} PROJET DE RÈGLEMENT

5.1 PROJET DE RÈGLEMENT AYANT POUR OBJET DE MODIFIER LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO VS-R-2012-3 DE LA VILLE DE SAGUENAY POUR MODIFIER UNE DISPOSITION RÉGLEMENTAIRE (RECONNAISSANCE D'USAGE, DE BÂTIMENTS ET CONSTRUCTIONS NON CONFORMES) (ARS-1254)

5.1.1 AVIS DE MOTION

La conseillère Julie Dufour donne avis qu'à une séance subséquente de ce conseil, elle proposera ou fera proposer pour adoption un règlement ayant pour objet de modifier le règlement de zonage numéro VS-R-2012-3 de la Ville de Saguenay pour modifier une disposition réglementaire (reconnaissance d'usage, de bâtiments et constructions non conformes) (ARS-1254).

5.1.2 ADOPTION 1^{ER} PROJET DE RÈGLEMENT

VS-CM-2019-486

Proposé par Raynald Simard
Appuyé par Brigitte Bergeron

QUE le projet de règlement ayant pour objet de modifier le règlement de zonage numéro VS-R-2012-3 de la Ville de Saguenay pour modifier une disposition réglementaire (reconnaissance d'usage, de bâtiments et constructions non conformes) (ARS-1254), tel que déposé par la greffière à la présente séance, soit adopté et soumis à la consultation publique quant à son objet et aux conséquences de son adoption;

ET QUE ce conseil délègue à la greffière le pouvoir de fixer le lieu, la date et l'heure de l'assemblée publique qui devra être tenue et qu'elle donne avis public de la présente résolution conformément à la loi.

Adoptée à l'unanimité.

5.2 PROJET DE RÈGLEMENT AYANT POUR OBJET DE MODIFIER LE RÈGLEMENT PORTANT SUR LES PROJETS PARTICULIERS DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE NUMÉRO VS-R-2012-9 DE LA VILLE DE SAGUENAY POUR MODIFIER UNE DISPOSITION RÉGLEMENTAIRE (RÉGULARISATION D'UN USAGE OU D'UN BÂTIMENT PRINCIPAL) (ARS-1255)

5.2.1 AVIS DE MOTION

La conseillère Julie Dufour donne avis qu'à une séance subséquente de ce conseil, elle proposera ou fera proposer pour adoption un règlement ayant pour objet de modifier le règlement portant sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble numéro VS-R-2012-9 de la Ville de Saguenay pour modifier une disposition réglementaire (régularisation d'un usage ou d'un bâtiment principal) (ARS-1255).

5.2.2 ADOPTION 1^{ER} PROJET DE RÈGLEMENT

VS-CM-2019-487

Proposé par Raynald Simard
Appuyé par Brigitte Bergeron

QUE le projet de règlement ayant pour objet de modifier le règlement portant sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble numéro VS-R-2012-9 de la Ville de Saguenay pour modifier une disposition réglementaire (régularisation d'un usage ou d'un bâtiment principal) (ARS-1255), tel que déposé par la greffière à la présente séance, soit adopté et soumis à la consultation publique quant à son objet et aux conséquences de son adoption;

ET QUE ce conseil délègue à la greffière le pouvoir de fixer le lieu, la date et l'heure de l'assemblée publique qui devra être tenue et qu'elle donne avis public de la présente résolution conformément à la loi.

Adoptée à l'unanimité.

5.3 PROJET DE RÈGLEMENT AYANT POUR OBJET DE MODIFIER LE RÈGLEMENT NUMÉRO VS-R-2017-98 CONCERNANT L'ADOPTION DU PROGRAMME RÉNOVATION QUÉBEC-SAGUENAY

Le conseiller Raynal Simard donne avis qu'à une séance subséquente de ce conseil, il proposera ou fera proposer pour adoption un règlement ayant pour objet de modifier le règlement numéro VS-R-2017-98 concernant l'adoption du programme rénovation Québec-Saguenay;

Un projet de règlement a été déposé et présenté et les prescriptions de l'article 356 de Loi sur les cités et villes ayant été satisfaites.

5.4 PROJET DE RÈGLEMENT CONCERNANT L'ADOPTION D'UN PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE À LA RÉNOVATION RÉSIDENTIELLE, LA RESTAURATION PATRIMONIALE ET LA REVITALISATION

COMMERCIALE DE SAGUENAY (20254-04-004-007)

Le conseiller Simon-Olivier Côté donne avis qu'à une séance subséquente de ce conseil, il proposera ou fera proposer pour adoption un règlement concernant l'adoption d'un programme d'aide financière à la rénovation résidentielle, la restauration patrimoniale et la revitalisation commerciale de Saguenay (20254-04-004-007);

Un projet de règlement a été déposé et présenté et les prescriptions de l'article 356 de Loi sur les cités et villes ayant été satisfaites.

5.5 PROJET DE RÈGLEMENT AYANT POUR OBJET DE MODIFIER LE RÈGLEMENT NUMÉRO VS-2003-22 INTERDISANT LE VIRAGE À DROITE AUX FEUX ROUGES À CERTAINES INTERSECTIONS SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE SAGUENAY

Le conseiller Michel Thiffault donne avis qu'à une séance subséquente de ce conseil, il proposera ou fera proposer pour adoption un règlement ayant pour objet de modifier le règlement numéro VS-2003-22 interdisant le virage à droite aux feux rouges à certaines intersections sur le territoire de la Ville de Saguenay;

Un projet de règlement a été déposé et présenté et les prescriptions de l'article 356 de Loi sur les cités et villes ayant été satisfaites.

5.6 PROJET DE RÈGLEMENT AYANT POUR OBJET DE MODIFIER LE RÈGLEMENT NUMÉRO VS-R-2014-53 CONCERNANT LES LIMITES DE VITESSE SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE SAGUENAY

Le conseiller Raynald Simard donne avis qu'à une séance subséquente de ce conseil, il proposera ou fera proposer pour adoption un règlement ayant pour objet de modifier le règlement numéro VS-R-2014-53 concernant les limites de vitesse sur le territoire de la Ville de Saguenay;

Un projet de règlement a été déposé et présenté et les prescriptions de l'article 356 de Loi sur les cités et villes ayant été satisfaites.

5.7 PROJET DE RÈGLEMENT SUR LA DISCIPLINE DES POLICIERS DE LA VILLE DE SAGUENAY ET ABROGEANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO VS-R-2015-119

Le conseiller Kevin Armstrong donne avis qu'à une séance subséquente de ce conseil, il proposera ou fera proposer pour adoption un règlement sur la discipline des policiers de la Ville de Saguenay et abrogeant le règlement numéro VS-R-2015-119;

Un projet de règlement a été déposé et présenté et les prescriptions de l'article 356 de Loi sur les cités et villes ayant été satisfaites.

5.8 PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO VS-R-2017-102 AYANT POUR OBJET D'ADOPTER UN RÉGIME COMPLÉMENTAIRE DE RETRAITE DES COLS BLEUS, COLS BLANCS ET CADRES DE LA VILLE DE SAGUENAY

Conseil municipal du 4 novembre 2019

Le conseiller Marc Bouchard donne avis qu'à une séance subséquente de ce conseil, il proposera ou fera proposer pour adoption un règlement modifiant le règlement numéro VS-R-2017-102 ayant pour objet d'adopter un régime complémentaire de retraite des cols bleus, cols blancs et cadres de la Ville de Saguenay;

Un projet de règlement a été déposé et présenté et les prescriptions de l'article 356 de Loi sur les cités et villes ayant été satisfaites.

5.9 PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUM.RO VS-R-2017-103 AYANT POUR OBJET D'ADOPTER UN RÉGIME COMPLÉMENTAIRE DE RETRAITE DES POMPIERS ET DES POLICIERS DE LA VILLE DE SAGUENAY

Le conseiller Marc Bouchard donne avis qu'à une séance subséquente de ce conseil, il proposera ou fera proposer pour adoption un règlement modifiant le règlement numéro VS-R-2017-103 ayant pour objet d'adopter un régime complémentaire de retraite des pompiers et des policiers de la Ville de Saguenay;

Un projet de règlement a été déposé et présenté et les prescriptions de l'article 356 de Loi sur les cités et villes ayant été satisfaites.

5.10 PROJET DE RÈGLEMENT AYANT POUR OBJET DE MODIFIER LE RÈGLEMENT NUMÉRO VS-R-2014-54 FIXANT LA TARIFICATION GÉNÉRALE SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE DE LA VILLE DE SAGUENAY ET ABROGEANT TOUS RÈGLEMENTS OU TOUTES DISPOSITIONS DE RÈGLEMENTS ANTÉRIEURS INCOMPATIBLES

Le conseiller Jean-Marc Crevier donne avis qu'à une séance subséquente de ce conseil, il proposera ou fera proposer pour adoption un règlement ayant pour objet de modifier le règlement numéro VS-R-2014-54 fixant la tarification générale sur l'ensemble du territoire de la Ville de Saguenay et abrogeant tous règlements ou toutes dispositions de règlements antérieurs incompatibles;

Un projet de règlement a été déposé et présenté et les prescriptions de l'article 356 de Loi sur les cités et villes ayant été satisfaites.

5.11 PROJET DE RÈGLEMENT AYANT POUR OBJET DE MODIFIER LE RÈGLEMENT NUMÉRO VS-R-2016-56 PORTANT SUR LA CONSTRUCTION, L'UTILISATION ET L'ENTRETIEN DES BRANCHEMENTS DE SERVICE ET DES RÉSEAUX D'ÉGOUTS ET D'AQUEDUC ET ABROGEANT TOUS RÈGLEMENTS OU TOUTES DISPOSITIONS DE RÈGLEMENTS ANTÉRIEURS INCOMPATIBLES

La conseillère Brigitte Bergeron donne avis qu'à une séance subséquente de ce conseil, elle proposera ou fera proposer pour adoption un règlement ayant pour objet de modifier le règlement numéro VS-R-2016-56 portant sur la construction,

l'utilisation et l'entretien des branchements de service et des réseaux d'égouts et d'aqueduc et abrogeant tous règlements ou toutes dispositions de règlements antérieurs incompatibles;

Un projet de règlement a été déposé et présenté et les prescriptions de l'article 356 de Loi sur les cités et villes ayant été satisfaites.

5.12 PROJET DE RÈGLEMENT AYANT POUR OBJET D'IMPOSER UNE COTISATION AUX MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT COMMERCIAL DE ZONE TALBOT

Le conseiller Marc Bouchard donne avis qu'à une séance subséquente de ce conseil, il proposera ou fera proposer pour adoption un règlement ayant pour objet d'imposer une cotisation aux membres de la Société de développement commercial de Zone Talbot;

Un projet de règlement a été déposé et présenté et les prescriptions de l'article 356 de Loi sur les cités et villes ayant été satisfaites.

5.13 PROJET DE RÈGLEMENT AYANT POUR OBJET DE DÉCRÉTER DES TRAVAUX DE RÉFECTION D'AQUEDUC, D'ÉGOUT, DE CONDUITS SOUTERRAINS, DE PAVAGE, DE CHAINES DE RUE, DE TROTTOIRS, D'ÉCLAIRAGE ET DE SIGNALISATION ROUTIÈRE ET D'APPROPRIER LES DENIERS À CETTE FIN EN VERTU D'UN EMPRUNT AU MONTANT DE 5 200 000 \$

Le conseiller Michel Tremblay donne avis qu'à une séance subséquente de ce conseil, il proposera ou fera proposer pour adoption un règlement ayant pour objet de décréter des travaux de réfection d'aqueduc, d'égout, de conduits souterrains, de pavage, de chaînes de rue, de trottoirs, d'éclairage et de signalisation routière et d'approprier les deniers à cette fin en vertu d'un emprunt au montant de 5 200 000 \$;

Un projet de règlement a été déposé et présenté et les prescriptions de l'article 356 de Loi sur les cités et villes ayant été satisfaites.

6. ADOPTION DE RÈGLEMENT

6.1 RÈGLEMENT NUMÉRO VS-RU-2019-119 AYANT POUR OBJET DE MODIFIER LE RÈGLEMENT DU PLAN D'URBANISME NUMÉRO VS-R-2012-2 DE LA VILLE DE SAGUENAY (ARP-175 ET ARP-176)

6.1.1 CONSULTATION PUBLIQUE

La Mairesse Josée Néron, annonce qu'il y a aujourd'hui consultation publique sur le projet de règlement ayant pour objet de modifier le règlement du plan d'urbanisme numéro VS-R-2012-2 de la Ville de Saguenay (ARP-175 et ARP-176).

Le conseiller Simon-Olivier Côté explique sommairement l'effet de ce projet de règlement.

Personne n'a de question ou de commentaire à formuler à l'égard de

ce projet de règlement.

6.1.2 ADOPTION DU RÈGLEMENT

VS-CM-2019-488

Proposé par Carl Dufour
Appuyé par Marc Bouchard

QUE le règlement ayant pour objet de modifier le règlement du plan d'urbanisme numéro VS-R-2012-2 de la Ville de Saguenay (ARP-175 et ARP-176), soit adopté comme règlement numéro VS-RU-2019-119 de la Ville de Saguenay, tel que déposé par la greffière;

ET QUE l'entrée en vigueur du règlement soit soumise aux prescriptions de la Loi.

Adoptée à l'unanimité.

6.2 RÈGLEMENT NUMÉRO VS-RU-2019-120 AYANT POUR OBJET DE MODIFIER LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO VS-R-2012-3 DE LA VILLE DE SAGUENAY POUR ASSURER LA CONCORDANCE AVEC LE PLAN D'URBANISME (ZONE 70510, RUE DESCHÊNES À JONQUIÈRE (ARS-1240), ZONE 65020, BOULEVARD TALBOT À CHICOUTIMI) (ARS-1241)

6.2.1 CONSULTATION PUBLIQUE

La Mairesse Josée Néron, annonce qu'il y a aujourd'hui consultation publique sur le projet de règlement ayant pour objet de modifier le règlement de zonage numéro VS-R-2012-3 de la Ville de Saguenay pour assurer la concordance avec le plan d'urbanisme (zone 70510, rue Deschênes à Jonquière (ARS-1240), zone 65020, boulevard Talbot à Chicoutimi) (ARS-1241).

Le conseiller Simon-Olivier Côté explique sommairement l'effet de ce projet de règlement.

Personne n'a de question ou de commentaire à formuler à l'égard de ce projet de règlement.

6.2.2 ADOPTION DU RÈGLEMENT

VS-CM-2019-489

Proposé par Carl Dufour
Appuyé par Marc Bouchard

QUE le règlement ayant pour objet de modifier le règlement de zonage numéro VS-R-2012-3 de la Ville de Saguenay pour assurer la concordance avec le plan d'urbanisme (zone 70510, rue Deschênes à Jonquière (ARS-1240), zone 65020, boulevard Talbot à Chicoutimi) (ARS-1241), soit adopté comme règlement numéro VS-RU-2019-120 de la Ville de Saguenay, tel que déposé par la greffière;

ET QUE l'entrée en vigueur du règlement soit soumise aux prescriptions de la Loi.

Adoptée à l'unanimité.

6.3 PROJET DE RÈGLEMENT AYANT POUR OBJET DE MODIFIER LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO VS-R-

2012-3 DE LA VILLE DE SAGUENAY POUR APPORTER DES CORRECTIONS À CERTAINES EXIGENCES RÉGLEMENTAIRES – RÉSIDENCES DE TOURISME (ARS-1244)

6.3.1 CONSULTATION PUBLIQUE

La Mairesse Josée Néron, annonce qu'il y a aujourd'hui consultation publique sur le projet de règlement ayant pour objet de modifier le règlement de zonage numéro VS-R-2012-3 de la Ville de Saguenay pour apporter des corrections à certaines exigences réglementaires – Résidences de tourisme (ARS-1244).

Le conseiller Simon-Olivier Côté explique sommairement l'effet de ce projet de règlement.

Une citoyenne a une question concernant l'endroit exact de l'exclusion d'application du règlement pour la rue Jacques-Cartier et Chabanel.

6.3.2 ADOPTION DU 2^E PROJET DE RÈGLEMENT

VS-CM-2019-490

Proposé par Jean-Marc Crevier
Appuyé par Raynald Simard

QUE le projet de règlement ayant pour objet de modifier le règlement de zonage numéro VS-R-2012-3 de la Ville de Saguenay pour apporter des corrections à certaines exigences réglementaires – Résidences de tourisme (ARS-1244) tel que déposé par la greffière à la présente séance, soit adopté;

ET QUE la greffière soit tenue de donner avis public aux personnes intéressées ayant le droit de signer une demande d'approbation référendaire.

Adoptée à l'unanimité.

6.4 PROJET DE RÈGLEMENT AYANT POUR OBJET DE MODIFIER LE RÈGLEMENT PORTANT SUR LES USAGES CONDITIONNELS NUMÉRO VS-RU-2012-77 DE LA VILLE DE SAGUENAY POUR APPORTER UNE CORRECTION À CERTAINES EXIGENCES RÉGLEMENTAIRES - RÉSIDENCES DE TOURISME (ARS-1245)

6.4.1 CONSULTATION PUBLIQUE

La Mairesse Josée Néron, annonce qu'il y a aujourd'hui consultation publique sur le projet de règlement ayant pour objet de modifier le règlement portant sur les usages conditionnels numéro VS-RU-2012-77 de la Ville de Saguenay pour apporter une correction à certaines exigences réglementaires - Résidences de tourisme (ARS-1245).

Le conseiller Simon-Olivier Côté explique sommairement l'effet de ce projet de règlement.

Une citoyenne a une question concernant l'endroit exact de l'exclusion d'application du règlement pour la rue Jacques-Cartier et Chabanel.

6.4.2 ADOPTION DU 2^E PROJET DE RÈGLEMENT

VS-CM-2019-491

Proposé par Jean-Marc Crevier
Appuyé par Raynald Simard

QUE le projet de règlement ayant pour objet de modifier le règlement portant sur les usages conditionnels numéro VS-RU-2012-77 de la Ville de Saguenay pour apporter une correction à certaines exigences réglementaires - Résidences de tourisme (ARS-1245) tel que déposé par la greffière à la présente séance, soit adopté;

ET QUE la greffière soit tenue de donner avis public aux personnes intéressées ayant le droit de signer une demande d'approbation référendaire.

Adoptée à l'unanimité.

**6.5 RÈGLEMENT NUMÉRO VS-RU-2019-121 AYANT POUR
OBJET DE MODIFIER LE RÈGLEMENT DE ZONAGE
NUMÉRO VS-R-2012-3 DE LA VILLE DE SAGUENAY
(ZONES 10640 ET 10680, PROXIMITÉ DE LA RUE DELISLE
ENTRE LES RUES TREMBLAY ET DES VINAIGRIERS,
SHIPSHAW) (ARS-1239)**

VS-CM-2019-492

Proposé par Julie Dufour
Appuyé par Carl Dufour

CONSIDÉRANT que ce règlement a été soumis aux personnes habiles à voter et ayant droit de signer une demande de participation à un référendum pour l'adoption dudit règlement;

CONSIDÉRANT que suite à l'avis public adressé aux personnes intéressées ayant droit de signer une demande de participation à un référendum, aucune demande n'a été adressée en ce sens dans les délais prescrits;

À CES CAUSES, il est résolu :

QUE le règlement ayant pour objet de modifier le règlement de zonage numéro VS-R-2012-3 de la Ville de Saguenay (zones 10640 et 10680, proximité de la rue Delisle entre les rues Tremblay et des Vinaigriers, Shipshaw) (ARS-1239), soit adopté comme règlement numéro VS-R-2019-121 de la Ville de Saguenay, tel que déposé par la greffière;

ET QUE l'entrée en vigueur du règlement soit soumise aux prescriptions de la Loi.

Adoptée à l'unanimité.

**6.6 RÈGLEMENT NUMÉRO VS-R-2019-122 AYANT POUR
OBJET DE MODIFIER LE RÈGLEMENT NUMÉRO VS-R-
2006-44 RELATIF À LA CIRCULATION ET À LA SÉCURITÉ
PUBLIQUE**

VS-CM-2019-493

Proposé par Simon-Olivier Côté
Appuyé par Kevin Armstrong

QUE le règlement ayant pour objet de modifier le règlement numéro VS-R-

Conseil municipal du 4 novembre 2019

2006-44 relatif à la circulation et à la sécurité publique, soit adopté comme règlement numéro VS-R-2019-122 de la Ville de Saguenay, tel que déposé par la greffière. Le projet déposé lors de l'avis de motion a été modifié. La modification apportée est la suivante :

À l'article 2, la mention « 17.3 » est remplacée par « 17.2 »

ET QUE l'entrée en vigueur du règlement soit soumise aux prescriptions de la Loi.

Adoptée à l'unanimité.

6.7 RÈGLEMENT NUMÉRO VS-R-2019-123 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO VS-R-2015-132 CONCERNANT LA PRÉVENTION DES INCENDIES DE LA VILLE DE SAGUENAY

VS-CM-2019-494

Proposé par Kevin Armstrong

Appuyé par Martin Harvey

QUE le règlement modifiant le règlement numéro VS-R-2015-132 concernant la prévention des incendies de la Ville de Saguenay, soit adopté comme règlement numéro VS-R-2019-123 de la Ville de Saguenay, tel que déposé par la greffière;

ET QUE l'entrée en vigueur du règlement soit soumise aux prescriptions de la Loi.

Adoptée à l'unanimité.

6.8 RÈGLEMENT NUMÉRO VS-R-2019-124 AYANT POUR OBJET DE MODIFIER LE RÈGLEMENT NUMÉRO VS-R-2014-54 FIXANT LA TARIFICATION GÉNÉRALE SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE DE LA VILLE DE SAGUENAY ET ABROGEANT TOUS RÈGLEMENTS OU TOUTES DISPOSITIONS DE RÈGLEMENTS ANTÉRIEURS INCOMPATIBLES

VS-CM-2019-495

Proposé par Michel Thiffault

Appuyé par Julie Dufour

QUE le règlement ayant pour objet de modifier le règlement numéro VS-R-2014-54 fixant la tarification générale sur l'ensemble du territoire de la Ville de Saguenay et abrogeant tous règlements ou toutes dispositions de règlements antérieurs incompatibles, soit adopté comme règlement numéro VS-R-2019-124 de la Ville de Saguenay, tel que déposé par la greffière;

ET QUE l'entrée en vigueur du règlement soit soumise aux prescriptions de la Loi.

Adoptée à l'unanimité.

7. AFFAIRES GÉNÉRALES

7.1 PLAN STRATÉGIQUE VILLE DE SAGUENAY - ADOPTION

VS-CM-2019-496

Proposé par Josée Néron
Appuyé par Simon-Olivier Côté

QUE la Ville de Saguenay adopte le plan stratégique de la Ville de Saguenay.

Adoptée à l'unanimité avec le vote positif de Mme la Mairesse.

**7.2 DÉPÔT DES ÉTATS COMPARATIFS – REDDITION DE
COMPTES AU 31 AOÛT 2019**

VS-CM-2019-497

Proposé par Michel Potvin
Appuyé par Éric Simard

CONSIDÉRANT l'article 105.4 de la Loi sur les cités et villes ;

À CETTE CAUSE, il est résolu :

QUE la Ville de Saguenay accepte le dépôt des états comparatifs tels que présentés au document intitulé « Reddition de comptes au 31 août 2018 » préparé par madame Christine Tremblay, CPA, CA, directrice du Service des finances.

Adoptée à l'unanimité.

**7.3 TRAVAUX DE RÉFECTION DU PAVILLON DE
L'AGRICULTURE DANS L'ARRONDISSEMENT DE
CHICOUTIMI - ORIENTATION**

VS-CM-2019-498

Proposé par Michel Tremblay
Appuyé par Martin Harvey

CONSIDÉRANT que la Ville de Saguenay a été retenue dans le cadre du « Programme de soutien pour le remplacement ou la modification des systèmes de réfrigération fonctionnant au gaz R-12 ou R-22 : arénas et centres de curling »;

CONSIDÉRANT que le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur a confirmé une aide financière maximale de 1 000 000 \$ pour la réalisation des travaux;

CONSIDÉRANT l'état de vétusté des installations de glace du Pavillon de l'agriculture;

CONSIDÉRANT l'adoption de la Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant le domaine municipal et la Société d'habitation du Québec obligeant maintenant les municipalités à décrire leurs besoins en termes de performance ou d'exigence fonctionnelle plutôt qu'en termes de caractéristiques descriptives, des modifications devront être effectuées aux plans et devis pour soumission que détient actuellement Ville de Saguenay, et ce, préalablement à une demande de soumissions concernant lesdits travaux;

CONSIDÉRANT que l'estimation du projet au montant de 4 366 286.09 \$ taxes incluses a été réalisée en 2017 et n'a pas été actualisée;

Conseil municipal du 4 novembre 2019

CONSIDÉRANT que nous devons préparer de nouveaux documents d'appel d'offres pour professionnels afin d'actualiser l'estimation, modifier des plans et prévoir les services durant la construction;

CONSIDÉRANT que le contrat de construction doit être adjugé avant le 18 juin 2020, et ce, conformément aux exigences du programme;

CONSIDÉRANT que nous devons recevoir l'autorisation finale du projet par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur pour procéder à un appel d'offres;

CONSIDÉRANT que la Ville doit composer avec deux (2) contraintes importantes soit d'avoir soumis au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur avant février 2020, le montage financier et les documents requis, dont les plans et devis pour construction, afin de respecter la date limite du début des travaux et d'avoir débuté les travaux pour avril 2020 afin de respecter les horaires d'opération du Service de la culture, des sports et vie communautaire;

CONSIDÉRANT que dans le respect de ces échéanciers, un appel d'offres pour construction doit être publié au mois de février 2020 respectant ainsi les exigences du « Programme de soutien pour le remplacement ou la modification des systèmes de réfrigération fonctionnant au gaz R-12 ou R-22 : arénas et centres de curling »;

CONSIDÉRANT que du temps est nécessaire afin de procéder à un processus de règlement d'emprunt pour la réalisation des travaux (honoraires et construction).

À CES CAUSES, il est résolu :

QUE le conseil municipal confirme aux services de la Ville l'acceptation de la poursuite du projet de réfection du Pavillon de l'agriculture;

ET QU'avec l'acceptation de la poursuite du projet de réfection du Pavillon de l'agriculture, le conseil municipal autorise la publication d'un appel d'offres professionnels afin d'actualiser, de modifier des plans et de prévoir les services durant la construction, et ce, conformément aux échéanciers imposés par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur.

Le conseiller, M. Michel Tremblay demande le vote.

Adoptée à la majorité, la conseillère Brigitte Bergeron ayant voté contre.

7.4 REPRISE DE LA GESTION ET DE L'EXPLOITATION DU SERVICE DE LOCATION D'ÉQUIPEMENT DE SKI DU CENTRE DE SKI MONT-FORTIN – ORIENTATION - RETIRÉ

7.5 QUOTE-PART ADDITIONNELLE À LA SOCIÉTÉ DE TRANSPORT DU SAGUENAY

VS-CM-2019-499

Sur la proposition principale qui se lit comme suit :

CONSIDÉRANT le déficit anticipé pour l'exercice 2019;

À CETTE CAUSE, il est résolu :

QUE la Ville de Saguenay autorise la trésorière à verser la quote-part

Conseil municipal du 4 novembre 2019

additionnelle de 600 000 \$ à la Société de transport du Saguenay (STS) pour couvrir le déficit anticipé de 2019.

Le conseiller Martin Harvey, appuyé par le conseiller Jean-Marc Crevier propose un amendement qui se lit comme suit :

CONSIDÉRANT le déficit anticipé pour l'exercice 2019;

CONSIDÉRANT QUE la Société de transports de Saguenay n'a toujours pas déposé à la Ville son budget 2020 et son programme triennal d'immobilisations 2020 tel que requis par la Loi sur les Sociétés de transports en commun;

À CES CAUSES, il est résolu :

QUE la Ville de Saguenay autorise la trésorière à verser la quote-part additionnelle de 600 000 \$ à la Société de transport du Saguenay (STS) pour couvrir le déficit anticipé de 2019 conditionnellement au dépôt par la Société de son budget 2020 et de son programme triennal d'immobilisations 2020.

Le conseiller Martin Harvey demande le vote sur la proposition d'amendement.

La proposition d'amendement est adoptée à l'unanimité.

7.6 ADMINISTRATION PORTUAIRE DE SAGUENAY – CONVENTION DE GESTION, D'OPÉRATION, D'EXPLOITATION ET D'ENTRETIEN DU QUAI D'ACCUEIL DES NAVIRES DE CROISIÈRES

VS-CM-2019-500

Proposé par Marc Bouchard
Appuyé par Éric Simard

CONSIDÉRANT que la Ville a construit un quai d'accueil de navires de croisières attenant au quai de Bagotville dans l'arrondissement de La Baie (ci-après appelé: le «Quai d'accueil»);

CONSIDÉRANT que le Quai d'accueil constitue une infrastructure visant la promotion touristique et commerciale de la Ville;

CONSIDÉRANT que la convention avec Administration Portuaire de Saguenay a pris fin le 30 avril 2019;

CONSIDÉRANT que la Ville désire confier un contrat de gestion à Administration Portuaire de Saguenay qui possède l'expertise et l'expérience en matière de gestion d'infrastructure portuaire;

CONSIDÉRANT que la Loi sur les compétences municipales et la Loi sur les cités et villes prévoient des dispositions qui permettent l'adjudication de gré à gré de ce type de convention et permet à la municipalité de confier à APS l'exploitation de ses installations portuaires et de faire les travaux requis à cette fin;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt de chacune des parties de signer la présente convention;

À CES CAUSES, il est résolu :

QUE la mairesse ou en cas d'absence le maire suppléant, et la greffière ou en cas d'absence l'assistant-greffier, soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Saguenay la *Convention de service de gestion, d'opération, d'exploitation*

Conseil municipal du 4 novembre 2019

et d'entretien du quai d'accueil des navires de croisières attendant au quai de Bagotville entre la Ville de Saguenay et l'Administration portuaire de Saguenay.

Adoptée à l'unanimité.

7.7 POLITIQUES :

7.7.1 POLITIQUE SUR LA NON-VIOLENCE EN MILIEU DE TRAVAIL

VS-CM-2019-501

Proposé par Brigitte Bergeron
Appuyé par Marc Bouchard

CONSIDÉRANT que la politique sur la non-violence en milieu de travail effective à la Ville de Saguenay doit être mise à jour conformément aux nouvelles dispositions de la Loi sur les normes du travail, notamment en ce qui concerne le délai pour le dépôt d'une plainte qui passe de 90 jours à deux ans et l'ajout de la notion d'inconduite à caractère sexuel dans la définition de harcèlement psychologique.

À CETTE CAUSE, il est résolu :

QUE la Ville de Saguenay approuve les modifications apportées à la Politique sur la non-violence en milieu de travail jointe à la présente afin de la rendre conforme aux nouvelles dispositions de la Loi sur les normes du travail.

Adoptée à l'unanimité.

7.7.2 POLITIQUE DE SOUTIEN ET DE REMBOURSEMENT DES FRAIS DE PARTICIPATION ENGAGÉS PAR DES EMPLOYÉS PARTICIPANT À DES ACTIVITÉS SPORTIVES À CARACTÈRE CARITATIF

VS-CM-2019-502

Proposé par Marc Bouchard
Appuyé par Kevin Armstrong

CONSIDÉRANT la volonté de la Ville de Saguenay d'encourager la participation de ses employés à des activités et compétitions sportives à caractère caritatif par l'entremise d'un soutien financier;

CONSIDÉRANT la nécessité d'encadrer le soutien financier offert;

À CES CAUSES, il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Saguenay adopte la politique interne de soutien et de remboursement des frais de participation engagés par des employés participant à des activités sportives à caractère caritatif jointe à la présente avec la modification suivante:

Ajouter au point 1 – Principes un 4^e principe qui se lit comme suit :

- La promotion de l'implication communautaire de nos employés.

Adoptée à l'unanimité.

7.7.3 POLITIQUE CONCERNANT LA PRÉVENTION ET LA GESTION DES SUBSTANCES PSYCHOTROPES,

**DE L'ALCOOL, DES DROGUES ET DES
MÉDICAMENTS EN MILIEU DE TRAVAIL**

VS-CM-2019-503

Proposé par Martin Harvey
Appuyé par Michel Tremblay

CONSIDÉRANT que la Politique sur l'alcool et les drogues actuellement en vigueur est désuète;

CONSIDÉRANT que la Ville désire préserver un environnement de travail sain et sécuritaire afin d'assurer l'intégrité physique et psychologique de l'ensemble de son personnel et de ses citoyens;

CONSIDÉRANT qu'elle souhaite maintenir un milieu de travail exempt d'alcool, de drogue, de médicament psychoactif et de tout autre agent intoxicant;

CONSIDÉRANT que par cette politique, la Ville vise à définir les rôles et responsabilités du personnel, en ce qui concerne le contrôle de l'usage d'alcool, de drogue, de médicament et de tout autre agent intoxicant sur les lieux ou à l'occasion du travail;

À CES CAUSES, il est résolu :

QUE le conseil municipal de la Ville de Saguenay abroge la Politique sur l'alcool et les drogues en milieu de travail adoptée le 8 novembre 2011;

ET QUE le conseil municipal de la Ville de Saguenay adopte la Politique prévention et gestion des substances psychotropes, de l'alcool, des drogues et des médicaments en milieu de travail, jointe à la présente.

Adoptée à l'unanimité.

**7.8 PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE AU
DÉVELOPPEMENT DES TRANSPORTS ACTIFS DANS
LES PÉRIMÈTRES URBAINS (TAPU) – AUTORISATION À
DÉPOSER DES DEMANDES D'AIDE FINANCIÈRE**

VS-CM-2019-504

Proposé par Brigitte Bergeron
Appuyé par Michel Tremblay

CONSIDÉRANT l'appel de projet en cours Programme d'aide financière au développement des Transports actifs dans les périmètres urbains (TAPU);

CONSIDÉRANT l'intérêt pour la Ville de Saguenay d'y présenter des demandes d'aide financières;

À CES CAUSES, il est résolu :

QUE la Ville de Saguenay autorise le directeur du Service du génie, monsieur Luc Côté, à déposer pour et au nom de la Ville, les demandes d'aide financières suivantes au Programme TAPU :

- Lien cyclable sur le chemin de la Réserve et le boulevard Barrette;
- Prolongement de la piste cyclable sur la rue du Roi-Georges;
- Corridor scolaire secteur de la polyvalente de Jonquière.

Adoptée à l'unanimité.

**7.9 RENOUELEMENT FIMEAU, VOLET 2.1 –
RENOUELEMENT DE CONDUITE / AUTORISATION À
DÉPOSER UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE**

VS-CM-2019-505

Proposé par Julie Dufour
Appuyé par Carl Dufour

CONSIDÉRANT que la Municipalité a pris connaissance du guide relatif au programme FIMEAU, qu'elle comprend bien toutes les modalités du programme qui s'appliquent à elle ou à son projet et qu'elle s'est renseignée au besoin auprès du Ministère;

CONSIDÉRANT que la Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour obtenir une aide financière au programme FIMEAU et pour recevoir le versement de cette aide financière;

À CES CAUSES, il est résolu :

QUE la Municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

QUE la Municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs cadres, fonctionnaires, employés, sous-traitants ou agents, contre toutes les actions, qu'elle soit de nature contractuelle, délictuelle ou autre, réclamations et demandes, pertes, coûts, dommages, poursuites ou autres procédures intentées par quiconque ou contre toutes les actions occasionnées par une blessure, dommage ou perte ou la destruction de Biens, une perte économique ou une atteinte aux droits dus, découlant directement ou indirectement d'un projet financé avec l'aide financière du programme FIMEAU;

QUE la Municipalité s'engage à réaliser les travaux selon les modalités du programme FIMEAU et à assumer toutes les responsabilités qui s'appliquent à elle en lien avec la réalisation et le financement de ces travaux;

QUE la Municipalité s'engage à assumer tous les coûts non admissibles au programme FIMEAU associés à son projet, incluant tout dépassement de coûts et toute directive de changements;

QUE la Municipalité s'engage à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continus;

ET QUE le conseil municipal autorise le dépôt de la demande d'aide financière au programme FIMEAU.

Adoptée à l'unanimité.

**7.10 SAGUENAY VILLE ÉTUDIANTE – APPROBATION DU
PLAN D'ACTION**

VS-CM-2019-506

Proposé par Marc Bouchard
Appuyé par Brigitte Bergeron

CONSIDÉRANT que, à l'initiative du conseil municipal de Ville de Saguenay, une table de concertation a été formée en mai 2018 afin que la Ville de Saguenay travaille en concertation avec les établissements d'enseignement, les commissions scolaires, les associations étudiantes et certains organismes partenaires dans le but de renforcer la position de Saguenay à titre de ville étudiante;

CONSIDÉRANT que depuis sa création, la table de concertation s'est dotée

Conseil municipal du 4 novembre 2019

d'une mission, d'une vision, de grandes orientations, d'objectifs et d'actions;

CONSIDÉRANT que les directions des différents partenaires ont appuyé le plan d'action tel que proposé;

CONSIDÉRANT que ce plan d'action a été présenté en séance plénière au conseil municipal et que le celui-ci est en accord avec les orientations, les objectifs et les actions qu'il contient;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal désire poursuivre sa collaboration et assumer la coordination d'une table permanente de concertation en lien avec l'éducation;

À CES CAUSES, il est résolu :

QUE la Ville de Saguenay poursuive les travaux de la table de concertation Saguenay ville étudiante, en assure la coordination et le leadership;

ET QUE la Ville de Saguenay appuie le plan d'action, tel que proposé.

Adoptée à l'unanimité.

7.11 NOMINATIONS

7.11.1 PROMOTION SAGUENAY – NOMINATION CONSEIL D'ADMINISTRATION

VS-CM-2019-507

Proposé par Jean-Marc Crevier
Appuyé par Martin Harvey

QUE la Ville de Saguenay procède au remplacement de Mme Lise Bernier et nomme M. Vassilis Fafalis, représentant professionnel au sein du conseil d'administration de Promotion Saguenay.

Adoptée à l'unanimité.

7.11.2 COMITÉ DE RETRAITE

VS-CM-2019-508

Proposé par Julie Dufour
Appuyé par Marc Bouchard

QUE la Ville de Saguenay procède à la nomination de M. Kevin Armstrong, conseiller municipal au Comité de retraite des employés de la Ville de Saguenay en remplacement de M. Michel Potvin, conseiller municipal.

Adoptée à l'unanimité.

7.12 DÉCRET DE TRAVAUX – RÉGLEMENTS D'EMPRUNT :

7.12.1 RÉGLEMENT VS-R-2018-153 – MODIFICATION DE LA RÉSOLUTION

VS-CM-2019-509

Proposé par Éric Simard
Appuyé par Martin Harvey

CONSIDÉRANT que la Ville de Saguenay doit rencontrer les exigences du gouvernement quant à l'état des ouvrages tel que le barrage des Murailles;

CONSIDÉRANT que les travaux correctifs identifiés et évalués par le

Conseil municipal du 4 novembre 2019

professionnel au dossier doivent être réalisés selon l'échéancier du ministère;

À CES CAUSES il est résolu :

QUE la Ville de Saguenay modifie la résolution VS-CM-2019-52 de la façon suivante :

Fiche	Description	Montant initial	Nouveau montant
650-00128	Barrage des Murailles, travaux correctifs	450 000 \$	750 000 \$

Adoptée à l'unanimité.

7.13 DEMANDES D'AUTORISATION À LA CPTAQ – ZONE AGRICOLE PERMANENTE :

7.13.1 GAZON SAVARD INC.

VS-CM-2019-510

Proposé par Marc Pettersen
Appuyé par Simon-Olivier Côté

CONSIDÉRANT que Madame Adeline Dropsy, 201, rue Saint-Félix, Notre-Dame-du-Bon-Conseil (Québec), sollicite pour Gazon Savard Inc., 3478, rang Saint-Paul, Chicoutimi (Québec) G7H 0G6, une autorisation auprès de la CPTAQ afin de permettre l'exploitation d'une carrière d'une superficie de 6,8 hectares et formée d'une partie du lot 4 417 330 du cadastre du Québec, de la circonscription foncière de Chicoutimi dans la Ville de Saguenay;

CONSIDÉRANT que la commission a déjà accordé une autorisation pour l'exploitation d'une carrière (autorisation accordée par la CPTAQ dossier 408516), sur une superficie d'environ 4,1 hectares, d'une aire de concassage, d'entreposage et de chargement des agrégats d'une superficie approximative de 2,7 hectares et d'un chemin d'accès d'une superficie approximative de 2,8 hectares, localisée sur une partie du lot 4 417 330 du cadastre du Québec, de la circonscription foncière de Chicoutimi dans la Ville de Saguenay;

CONSIDÉRANT que la demande porte sur le renouvellement de cette autorisation avec les modifications suivantes ; l'exploitation de la carrière, sur une superficie d'environ 5 hectares et un chemin d'accès d'une superficie approximative de 1,8 hectare;

CONSIDÉRANT que l'aire d'entreposage, de concassage et de chargement des agrégats d'une superficie de 2,5 hectares est déplacée sur une partie du lot 4 418 181 (décision de la CPTAQ 0269121);

CONSIDÉRANT que le projet s'insère dans un environnement comprenant des activités similaires;

CONSIDÉRANT que le projet ne présente pas d'impact additionnel sur l'agriculture et n'altérera pas l'homogénéité de la zone agricole;

CONSIDÉRANT que le site d'extraction de pierres est situé dans la zone 71436 qui permet les industries extractives et que l'aire d'entreposage et de concassage est située dans la zone 1712 qui permet les activités extractives;

CONSIDÉRANT que la demande est conforme au règlement de zonage et au schéma d'aménagement et de développement révisé;

CONSIDÉRANT le fait qu'il y a ailleurs dans le territoire de la municipalité et hors de la zone agricole un espace approprié disponible, la présente demande

Conseil municipal du 4 novembre 2019

n'affecte pas l'agriculture puisqu'il s'agit d'une carrière existante;

À CES CAUSES il est résolu:

QUE la Ville de Saguenay convienne d'appuyer la demande de Madame Adeline Dropsy, 201, rue Saint-Félix, Notre-Dame-du-Bon-Conseil (Québec), qui sollicite pour Gazon Savard Inc., 3478, rang Saint-Paul, Chicoutimi (Québec) G7H 0G6, une autorisation auprès de la CPTAQ afin de permettre l'exploitation d'une carrière d'une superficie de 6,8 hectares et formée d'une partie du lot 4 417 330 du cadastre du Québec, de la circonscription foncière de Chicoutimi dans la Ville de Saguenay ;

Il s'agit du renouvellement de l'autorisation numéro 408516 accordée par la CPTAQ avec les modifications suivantes ;

- L'exploitation de la carrière, sur une superficie d'environ 5 hectares et un chemin d'accès d'une superficie approximative de 1,8 hectare;
- L'aire d'entreposage, de concassage et de chargement des agrégats d'une superficie de 2,5 hectares est déplacée sur une partie du lot 4 418 181 (décision de la CPTAQ 0269121).

Adoptée à l'unanimité.

7.14 LISTE DES CONTRATS COMPORTANT UNE DÉPENSE – DÉPÔT

7.14.1 LISTE DES CONTRATS COMPORTANT UNE DÉPENSE DE PLUS DE 25 000 \$ CONCLUS AU COURS DU MOIS DE SEPTEMBRE 2019 – DÉPÔT

VS-CM-2019-511

Proposé par Michel Tremblay
Appuyé par Marc Bouchard

CONSIDÉRANT l'article 477.3 de la *Loi sur les cités et villes* ;

À CETTE CAUSE, il est résolu :

QUE la Ville de Saguenay accepte le dépôt de la liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 25 000 \$ conclus au cours du 1^{er} au 30 septembre 2019.

Adoptée à l'unanimité.

7.14.2 LISTE DE TOUS LES CONTRATS COMPORTANT UNE DÉPENSE DE PLUS DE 2 000 \$ ET CONCLUS AVEC UN MÊME COCONTRACTANT DEPUIS LE DÉBUT DE L'EXERCICE FINANCIER

Madame la Mairesse, Josée Néron, déclare la nature générale de son intérêt dans la partie du dossier suivant qui concerne l'entreprise AMEC et PPI et s'abstient de toute délibération et de tout vote.

VS-CM-2019-512

Proposé par Kevin Armstrong
Appuyé par Jean-Marc Crevier

CONSIDÉRANT l'article 477.3 de la *Loi sur les cités et villes* ;

À CETTE CAUSE, il est résolu :

Conseil municipal du 4 novembre 2019

QUE la Ville de Saguenay accepte le dépôt de la liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 2 000 \$ et conclus avec un même cocontractant depuis le début de l'exercice financier jusqu'au 30 septembre 2019.

Adoptée à l'unanimité.

7.15 MINISTÈRE DES FINANCES – ÉMISSION D'OBLIGATIONS – ADJUDICATION PAR DÉLÉGATION DE POUVOIR – DÉPÔT

VS-CM-2019-513

Proposé par Kevin Armstrong
Appuyé par Julie Dufour

QUE la Ville de Saguenay accepte le dépôt du document d'adjudication par délégation de pouvoir à la trésorière en regard de l'émission d'obligations de 45 469 000 \$ daté du 22 octobre 2019 adjugé à la firme Marché Mondiaux CIBC Inc., au prix de 98,75149 et au coût réel de 2,41239 % ainsi que le dépôt des documents de concordance et courte échéance afférents.

Adoptée à l'unanimité.

7.16 PROCÈS-VERBAL DE CORRECTION :

7.16.1 RÈGLEMENT VS-R-2019-112

QUE la Ville de Saguenay prenne acte du dépôt par la greffière du procès-verbal de correction daté du 23 octobre 2019 pour le règlement numéro VS-R-2019-112 ayant pour objet de modifier le règlement numéro VS-R-2007-9 interdisant la circulation des camions, des véhicules de transport d'équipement et des véhicules-outils, conformément à l'article 92.1 de la *Loi sur les citées et villes*.

7.16.2 RÈGLEMENT VS-R-2017-103

QUE la Ville de Saguenay prenne acte du dépôt par la greffière du procès-verbal de correction daté du 28 octobre 2019 pour le règlement numéro VS-R-2017-103 ayant pour objet d'adopter un régime complémentaire de retraite des pompiers et policiers de la Ville de Saguenay et abrogeant le règlement portant le numéro VS-R-2013-151, conformément à l'article 92.1 de la *Loi sur les citées et villes*.

7.17 DÉPÔT PAR LA GREFFIÈRE DES CERTIFICATS DU GREFFIER ET DES PROCÈS-VERBAUX DES REGISTRES DE CONSULTATION SUR LE RÈGLEMENT VS-R-2019-116 ET LA RÉOLUTION VS-CM-2019-443

La greffière dépose les certificats du greffier et les procès-verbaux du registre de consultation sur le règlement VS-R-2019-116 et la résolution VS-CM-2019-443 conformément à la loi.

8. PROCHAINE SÉANCE DU CONSEIL

La prochaine séance ordinaire du conseil municipal aura lieu le 2 décembre 2019 dans la salle du conseil de l'arrondissement de La Baie, 300, boulevard Grande-Baie Nord, à 19h.

9. PÉRIODE D'INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL

Une période d'intervention des membres du conseil a été tenue de 20 h 16 à 20 h 49.

10. PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions a été tenue de 20 h 49 à 22 h 21. Au cours de cette période la conseillère Julie Dufour et les conseillers Michel Tremblay, Michel Tiffault et Raynald Simard ont quitté leur siège quelques minutes pour ensuite le reprendre.

11. LEVÉE DE LA SÉANCE

VS-CM-2019-514

Proposé par Kevin Armstrong
Appuyé par Michel Tremblay

QU'il soit résolu de lever la présente séance à 22 h 21.

Adoptée à l'unanimité.

Ce procès-verbal sera ratifié à la séance ordinaire du conseil de la Ville de Saguenay le 2 décembre 2019.

MAIRESSE

GREFFIÈRE

CD/sh